

5.—Tout membre, lorsqu'il parle ou présente une motion; doit se tenir debout et s'adresser respectueusement au président. Il commencera à parler en s'adressant au président, et lorsqu'il aura fini, il reprendra son siège. Lorsqu'il parlera, il se bornera à la question, évitera toute personnalité et tout langage indécent, ainsi que toutes réflexions sur l'Union ou aucun de ses membres.

6.—Si deux membres ou plus se lèvent en même temps, le président décidera qui doit parler le premier.

7.—Aucun membre n'interrompra un autre, si ce n'est pour le rappeler à l'ordre à cause de son langage. Aucun membre ne parlera plus d'une fois sur la même question, avant que tous les membres qui désirent parler, l'ait fait; ni plus de deux fois, sans la permission du président; et il ne parlera pas plus de cinq minutes à la fois.

8.—Si un membre, lorsqu'il parle, est appelé à l'ordre par le président, il cessera de parler et prendra son siège jusqu'à ce que la question d'ordre soit décidée; alors, si on le lui permet, il continuera à parler.

9.—Aucune motion ne pourra être prise en considération à moins qu'elle ne soit secondée et lue par le président.

10.—Lorsqu'une question sera devant le fauteuil, aucune motion ne sera reçue à moins que la question préalable ne soit placée sur la table pour la remettre indéfiniment ou l'amender.

11.—Après qu'une question aura été décidée,

aucun
la même
motion
pourra
tionné
cette

O.

Lorsqu'il
prendra
L'officier

1.—C

2.—C

3.—C

mot d'or

4.—S

mité.

5.—S

assemblée

6.—R